

n'a ce pouvoir, parce que ces écoles seront soutenues par les catholiques, tant que ceux-ci auront un dollar à dépenser pour cet objet. On pourra nous tourmenter ; on adoptera des lois pour nous forcer de supporter des écoles qui n'appartiennent pas à notre dénomination religieuse ; on nous taxera même pour ces écoles, mais en dépit de toutes ces vexations, nous maintiendrons nos écoles séparées, aussi longtemps que nous resterons libres de manifester notre foi et nos opinions religieuses.

Nous connaissons tous, M. l'Orateur, le résultat de la politique suivie relativement à l'éducation en Irlande ; nous savons que, pour empêcher le peuple de cette île de recevoir une éducation catholique, tous les efforts des hommes d'Etat, tout l'or anglais, tous les moyens imaginables furent mis à contribution. Et cependant, quel a été le résultat ? Le résultat apparaît à chaque page de l'histoire qui nous fait voir le triomphe de l'église catholique, et, aujourd'hui, la question est de savoir comment détruire ce qui est édifié, et comment édifier de nouveau ce qui a été détruit. Nous savons qu'aujourd'hui le cœur de l'Angleterre a été touché, et que l'on s'efforce sérieusement et sincèrement de remédier aux maux qui existent depuis des siècles.

Nous demandons simplement qu'il nous soit permis de jouir des privilèges que la constitution du pays nous accorde ; or, l'un de ces privilèges qui existaient avant 1870, l'année de l'entrée du Manitoba dans la confédération, c'est que les catholiques devaient avoir leurs écoles séparées. Aussi, les écoles séparées ont été reconnues au Manitoba de 1870 à 1890 ; mais l'année dernière, elles ont été fermées.

Nous sommes tenus de maintenir le droit qu'ont ces écoles d'exister, et c'est un droit que nous ne cesserons jamais de faire valoir devant cette chambre.

M. DEWDNEY : Cette information a été, je crois, fournie à la chambre lors de la dernière session ; mais si la présente motion demande quelque chose qui n'a pas été déjà déposée sur le bureau de la chambre, je serai très heureux de fournir les informations supplémentaires requises.

La motion est adoptée.

#### TRANSPORT DES MALLES.

M. MILLS (Bothwell), pour M. LAURIER : Je demande copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou le département du directeur général des postes et M. Andrew Allan, ou toute autre personne, pour le transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni.

M. MULOCK : Il est, selon moi, regrettable que le directeur général des postes, ou le gouvernement, ait fait en sorte que nous soyons obligés de transporter, en passant par un pays étranger, les malles du Canada destinées à l'Angleterre. Le gouvernement obtint de cette chambre, il y a deux ans, la permission d'offrir une subvention de \$500,000 par année, pendant une période de dix ans, pour une ligne de paquebots entre le Canada, l'Angleterre et la France. Pour certaines raisons, cette offre n'a pas été acceptée et, après une année de pourparlers, le gouvernement a été informé, l'année dernière, que les messieurs Anderson et Cie, que l'on croyait disposés à entreprendre le transport de nos malles, avaient abandonné leurs négociations avec nous. Cela fut cause que le Canada

M. DEVLIN.

conserva l'ancienne ligne de steamers qui avaient été jugés impropres au service par l'opinion publique, et par le gouvernement en cette chambre, autant qu'il représente l'opinion publique.

Au cours de la dernière session, le directeur général des postes a demandé \$125,000, comme subvention provisoire, pour le transport des malles, par la route canadienne, pendant une année. Il savait que l'arrangement se terminerait en 1891, car il nous a dit, l'année dernière, que le contrat devait durer un an, à compter du mois d'avril, 1890. En conséquence, bien que le gouvernement eût reçu avis il y a un an, nous sommes aujourd'hui sans une seule ligne qui nous appartienne pour transporter nos malles en Angleterre.

Par cette manière d'agir du gouvernement à ce sujet, nous avons condamné les lignes canadiennes, nous avons déclaré qu'elles étaient impropres au transport des malles du Canada ; peut être le sont-elles, et je crois que ce fait est généralement admis. Mais comment se fait-il, quand le peuple du Canada consent à accorder une somme aussi élevée pour améliorer le service, que deux années s'écoulent et que nous sommes aujourd'hui dans une position pire qu'au commencement ? Le gouvernement a non-seulement permis que le service des malles se fit par une voie étrangère, mais le trafic du fret et des voyageurs a aussi été détourné.

En présence du grand événement qui vient d'avoir lieu, par le fait que les malles et les voyageurs ont été transportés de Yokohama à l'Atlantique en quatorze jours, je crois que le gouvernement devrait faire tous les efforts possibles pour compléter ce triomphe, et nous mettre en communication directe au moyen de nos propres lignes, s'il est possible, avec l'Angleterre et l'Europe.

Le pays, j'en suis convaincu, n'a pas manqué de libéralité, dans le passé, en accordant au gouvernement des subventions pour les fins en question, et il n'est pas à supposer que le peuple refuse de compléter le système qui jusque-là a réussi parfaitement. En ma qualité de Canadien, je suis fier du triomphe qui vient d'être remporté à l'occasion que j'ai signalée, et je ne doute pas que le Canada approuve tout ce qui tendra à améliorer et perfectionner notre service postal.

J'aurais éprouvé du regret si cette motion eût été adoptée sans observations. Je crois que le gouvernement devrait fournir des renseignements. Combien de temps durera l'état dans lequel nous sommes actuellement ? Fait-on des négociations ? Le gouvernement a-t-il quelque projet ? Le peuple lui a garanti un demi-million de piastres pour dix ans ; le ministre des finances a-t-il abandonné le projet ? Je crois que la chambre a le droit d'obtenir des renseignements sur ce sujet.

M. KENNY : J'ai écouté avec plaisir les observations qui viennent d'être faites par l'honorable député d'York-nord (M. Mulock). L'honorable député, qui siégeait dans le dernier parlement, n'a pas oublié que, plus d'une fois, j'ai attiré l'attention de la chambre et du gouvernement sur la nécessité qu'il y avait d'améliorer le transport océanique des malles.

Je crois qu'il faut regretter que les efforts tentés par le gouvernement pour s'assurer d'un service plus parfait n'aient pas réussi, mais en même temps, je dirai que je suis d'opinion—et je crois que l'honorable préopinant pense comme moi—que la subvention qui a été payée aux steamers qui ont fait ce